

# Monument aux morts de Beynes

De Le Wiki de la Grande Guerre

Aller à : navigation, rechercher

**24 avril 1920** : le conseil municipal de la commune de Beynes décide l'érection d'un monument à la mémoire des enfants de la commune décédés durant les combats de 1914-18. Le devis est réalisé par la Maison des Marbreries Générales, 33 rue Poussin à Paris.

**22 juin 1920** : le Maire de Beynes, M. Thévenon, écrit au sous-Préfet : « La dépense pour le monument qui sera élevé dans le cimetière communal, en « mémoire des enfants de Beynes morts au champ d'honneur » étant entièrement couverte par la souscription publique et les crédits inscrits au chapitre additionnel du budget de 1920, le Conseil municipal prie l'administration de vouloir bien lui accorder sans délai le décret d'approbation, et bien entendu, sans préjudice de la subvention que l'Etat voudra bien lui accorder. Fait en mairie le 22 juin 1920 ».

Un décret signé par Alexandre Millerand, Président de la République, autorise le **1er octobre 1920**, l'édification de ce monument.

Le monument est inauguré en **avril 1921** en présidence de M. André Tardieu, ancien Ministre des Régions libérées (1919-1920).

**13 juin 1923** : le Conseil municipal « décide de faire édifier aux frais de la commune un monument funéraire sur la tombe des deux soldats « morts pour la France » inhumés dans le cimetière de Beynes, près du monument, à concurrence de cinq cents francs l'un. Il décide également le remboursement des frais d'érection des monuments funéraires édifiés sur la tombe des deux autres soldats « morts pour la France » et inhumés dans le cimetière de Beynes jusqu'à concurrence de la même somme. La présente délibération s'applique aux quatre tombes de soldats morts pour la France placées près du monument communal ».

**30 septembre 1923** : le Conseil municipal décide « que l'entretien des tombes des militaires « morts pour la France » dont les corps sont inhumés dans le cimetière communal sera assuré aux frais de la commune ».

**5 avril 1925** : le conseil décide de rajouter trois noms sur le monument aux morts communal : « Le Conseil, considérant que les noms des militaires morts pour la Patrie dont les noms suivent ne figurent pas sur le monument aux morts de la commune de Beynes charge M. le Maire de faire procéder à l'inscription de ces noms sur le monument aux morts de la commune de Beynes décide que les frais nécessités par cette inscription seront prélevés sur les dépenses imprévues de l'exercice 1925. Noms à inscrire : Marinier Louis, Chartier Eugène, Barré Arthur. »

En **1967**, le monument est déplacé du cimetière vers son emplacement actuel.

**Sources** : archives municipales de Beynes, documentation association **Mémoires et Histoire de Beynes**

--Mémoires et Histoire de Beynes 19 janvier 2016 à 15:39 (CET)



Monument aux morts  
de Beynes vers 1921



Discours  
d'inauguration



Discours  
d'inauguration

Récupérée de  
« [https://wiki1418.yvelines.fr/index.php?title=Monument\\_aux\\_morts\\_de\\_Beynes&oldid=3639](https://wiki1418.yvelines.fr/index.php?title=Monument_aux_morts_de_Beynes&oldid=3639) »



- Mentions Légales
- Données personnelles